

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, vendredi 19 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de Jean-Paul MIGNAT, Maire.

Présents : Jean-François Blum, Véronique Jourdan, Eric Laville, Laurent Le Moing, Michel Nadal, Basile Rousseaux,

Présents en distanciel : Henri-Paul Lieurade

Absents excusés : Michel Delpech (pouvoir à M Mignat)
Carine Lelourec (pouvoir à Mme Jourdan)
Sandra Zographos (pouvoir à M Le Moing)

Secrétaire de séance : Basile Rousseaux

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 - *Rapport de la commission des finances suite à la visite de M. Bruneau*
- 2 - *Limite de la commune avec Saint Chels, suite à courrier reçu de M. Gouget*
- 3 - *Changement d'échelon des employés communaux et demande d'autorisation d'attribution des primes aux employés communaux par les commissions paritaires du CDG46.*
- 4 - *Le point sur le barrage*
- 5 - *Accommodation de l'Association Oltéra, nouvelle convention avec le Grand Figeac.*
- 6 - *Assemblée Générale de l'Association de Sauvegarde des Moulins du Quercy à Marcilhac.*
- 7 - *Renouvellement de l'adhésion de la commune au service de remplacement du CDG 46*
- 8 - *Confirmation des tarifs d'occupation du domaine public*
- 9 - *Questions diverses*

Le Maire demande au Conseil son avis sur le compte-rendu de la séance du vendredi 22 octobre 2021.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : "Modification des statuts du SIVU des écoles". Le Conseil accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1 - Rapport de la commission des finances suite à la visite de M. Bruneau

Les membres de la commission se montrent très satisfaits des échanges qu'ils ont eu avec M Bruneau, Conseiller du Trésor Public. Ce dernier leur a procuré conseils et avis sur le potentiel fiscal de la commune.

M Blum rappelle que "le Conseil Municipal avait décidé d'augmenter légèrement l'effort fiscal de la commune. Il est encore un peu tôt pour chiffrer précisément le résultat de cet effort collectif, mais on sait d'ores et déjà qu'il permettra à la commune d'avoir accès plus facilement à des prêts, et on espère également pouvoir augmenter le pourcentage des subventions auxquelles nous pourrions prétendre."

M Mignat rappelle que "pour le moment, notre marge de manœuvre est faible car l'essentiel du budget est consacré au fonctionnement, laissant très peu pour l'investissement. L'augmentation des impôts est donc la seule façon pour la commune d'augmenter sa capacité d'investissement.

Le taux d'imposition de la commune se situe très en-dessous de la moyenne des communes du Lot

et à cause de cela nous ne pouvons prétendre au même taux de subvention que les communes de qui font plus d'effort. Tendre progressivement vers la moyenne serait donc l'objectif à terme."

La Commission des finances s'est également penchée sur la liste des travaux à envisager. Pour certains de ces travaux des subventions sont envisageables au titre de la DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) :

- Achat d'une chaudière à pellets : subvention possible à hauteur de 40%
- Réfection de la toiture de l'ancien gîte communal (place Noëlle Fabre) : subvention possible à hauteur de 30% l'ancien gîte est désormais utilisé comme bâtiment technique pour la Salle Capitulaire, désormais classée comme Établissement Recevant du Public).
- Achat de la maison de Mme Pruvost : subvention possible à hauteur de 50%

Pour chacun de ces trois projets, le Conseil vote à l'unanimité son accord et demande au maire d'engager toutes les démarches nécessaires pour obtenir ces subventions.

2 - Limite de la commune avec Saint-Chels, suite à courrier reçu de M. Gouget (plan en annexe)

M. Mignat lit tout d'abord au Conseil la réponse de M Gouget, Maire de Saint-Chels, à la proposition qu'il lui avait faite de conditionner l'accord de la commune pour une modification de la limite communale, à une intégration des élèves de Saint-Chels au RPI de la Vallée.

En substance, M Gouget répond qu'il n'est pas du pouvoir des communes de modifier la carte scolaire qui est établie par les services de l'inspection académique, et que par ailleurs beaucoup de parents travaillant sur Cajarc ne sont pas disposés à scolariser leur enfant dans la Vallée du Célé. En revanche il ne s'opposera pas à ce que des élèves de Saint-Chels soient accueillis dans le RPI et n'imposera pas aux parents de participation financière comme il serait en droit de le faire, ce qu'il met de toutes façons déjà en pratique.

S'ensuit une discussion sur les suites à donner à cette proposition.

M. Blum fait valoir qu'il n'est pas certain que les terrains demandés puissent être constructibles car il s'agit de terres agricoles et des CU ont déjà été refusés à Marcilhac pour cette raison.

M. Nadal estime dommage de paraître refuser d'aider une commune à se développer en lui refusant ces terrains sur lesquels nous n'avons pour le moment aucun projet particulier.

M. Laville fait valoir que pour les parcelles déjà bâties, c'est la commune de Marcilhac qui a financé le raccordement au réseau électrique, il serait donc judicieux, si un accord était conclu, d'y intégrer tout ou partie de cette dépense.

M. Mignat estime qu'en attendant la finalisation du PLUI, il est difficile de prendre une décision. Il souligne qu'en tout état de cause, une modification des limites communales est une procédure longue, qui nécessite une enquête publique et un accord de la Préfecture.

Il est donc décidé de reporter cette décision après la fin des travaux du PLUI, mais de travailler aux côtés des élus de Saint-Chels, lors des futures réunions, avec ce questionnement en tête.

3 - Changement d'échelon des employés communaux et demande d'autorisation d'attribution des primes aux employés communaux par les commissions paritaires du CDG46.

M. le Maire, informe le Conseil de la possibilité d'avancement de grade des employés titulaires ainsi que de la possibilité de les inscrire dans le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle)

Le Conseil, à l'unanimité, accepte les propositions du Maire.

4 - Le point sur le barrage

M Mignat fait savoir au Conseil que M Miqueu a rendu son rapport de mission intitulé "Politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau en Adour-Garonne". Le

document est accessible à toute personne qui le souhaite, en faire la demande à la mairie.

M Mignat fait savoir également que les avocats de la commune et du meunier vont se rencontrer dans l'espoir de trouver un accord et une solution de sortie. Leurs conclusions devraient pouvoir nous être adressées vers février 2022. Il rappelle que suite au vote d'une nouvelle loi au mois d'août, nous ne pouvons plus espérer obtenir de subventions pour l'éventuelle destruction du barrage, ce qui pour le moment laisse la commune sans solution juridique viable.

A la demande de M. Mignat, le conseil vote à l'unanimité une enveloppe de 5 000€ afin de régler les frais d'avocat, la commune ayant le plus grand besoin de leurs conseils sur ce dossier.

5 - Accommodation de l'Association Olterra, nouvelle convention avec le Grand Figeac.

Pour rappel : faute d'autre solution viable, le Conseil se propose d'utiliser le rez-de-chaussée de la Maison du Roy, en dehors de la saison touristique, afin de le prêter à des associations qui le souhaiteraient, et en tout premier lieu à l'association Olterra qui en a fait la demande.

M. Mignat fait savoir au Conseil que le Grand-Figeac ne voit aucun inconvénient à dénoncer la convention en cours afin de la modifier dans le sens demandé par la commune.

Il est entendu que l'Association Olterra, première et principale bénéficiaire de cette nouvelle disposition, réglera les frais de chauffage et d'électricité liés à cette utilisation du local.

Par ailleurs, la maison du Roy restera à disposition du GF du 15 juin au 15 septembre afin d'y installer l'Office du Tourisme.

M. Laville souligne qu'il faudra prêter une attention particulière à l'arrivée d'eau et garder la salle hors gel pendant toute la période hivernale, puisqu'il ne sera pas possible de vidanger le circuit comme c'était le cas d'habitude.

M. Mignat lit ensuite au Conseil une lettre de M Fabre-Falret, Président de l'association des Amis de l'abbaye. L'association rappelle que les objets présentés à l'étage de la Maison du Roy ont été confiés à ses soins. Par soucis de sécurité, l'Association propose de poser une porte au niveau de l'escalier, qui permettra aussi de faciliter le chauffage du rez-de-chaussée. Les Amis de l'Abbaye proposent de participer aux frais occasionnés par ces travaux.

Le Conseil se montre favorable à cette proposition et remercie l'Association des Amis de l'abbaye. Des démarches seront effectuées pour évaluer le coût de ces travaux.

Par ailleurs, les systèmes de sécurité seront entièrement revus et remis en état de marche.

6 - Assemblée Générale de l'Association de Sauvegarde des Moulins du Quercy à Marcilhac.

M. Mignat signale au Conseil que cette association a demandé si elle pouvait utiliser la salle des fêtes le 11 décembre 2021 afin d'y tenir son AG. Le Conseil ne voit aucun inconvénient à cette demande.

7 - Renouvellement de l'adhésion de la commune au service de remplacement du CDG 46

Le Conseil vote son accord à l'unanimité

8 - Confirmation des tarifs d'occupation du domaine public

Question non abordée car déjà traitée lors du précédent Conseil.

9 - Questions diverses

M. Laville fait le point sur la commission voirie – éclairage public – bâtiments – déchets ménagers du Grand-Figeac :

- Pas encore d'avancée sur l'augmentation prévisible du coût de l'enveloppe voirie. Mais les réflexions sur ce sujet continuent.
- Un logiciel de gestion de la voirie est en passe d'être mis en place, les communes pourront

en bénéficiant en ligne.

- Redevance déchets : sur ce sujet également, aucune décision n'a encore été prise, mais la réflexion se poursuit en vue d'établir une redevance individualisée qui tiendra mieux compte de la consommation de chaque ménage. Une forte augmentation de la redevance est à prévoir car la question de la gestion des déchets est préoccupante.
- Changement des lampadaires : le remplacement des vieux lampadaires par de plus récents, moins consommateurs d'énergie, a occasionné une économie de 16% entre 2019 et 2020.

M. Rousseaux fait le point sur deux sujets :

Aménagement de l'espace en bas de la place des platanes : suite à des échanges avec Mme Marlas, Présidente du PNRCQ, M. Rousseaux propose de transmettre au Parc un pré-dossier qui présenterait le projet d'aménagement de l'espace jeu et de l'espace pique-nique. Mme Marlas a en effet laissé entendre que des subventions sur un tel projet seraient éventuellement possibles.

Projet Educatif de Territoire : M. Rousseaux informe le Conseil que le groupe de travail intercommunal PEDT s'est réuni. Il remarque la participation très constructive des enseignants, des parents et de la Directrice de l'ALSH. La rédaction du projet est presque aboutie et sera finalisée lors d'une prochaine réunion du SIVU des écoles.

Annexe au compte-rendu : proposition de modification des limites communales. Les parties colorées sont celles que la Commune de Saint-Chels aimerait acquérir.

